

DIPLOMES IVOIRIENS (Années d'études requises)	DIPLOMES QUÉBÉCOIS OFFERTS PAR LA FSI-ULVAL			
	1 ^{er} cycle (B.A.A.) Baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale) ^{1,6}	2 ^e cycle (M. Sc.) Maîtrises en sciences infirmières avec stage ^{4,6} ou mémoire ^{5,6}	3 ^e cycle (Ph. D.) Doctorat en sciences infirmières ^{5,6,7} Doctorat en santé communautaire ^{6,7}	
Baccalauréat Baccalauréat technique Diplôme de Bachelier de l'enseignement du second degré (13 ans)	La candidature sera analysée selon les critères d'admission ²	X	X	X
DEUG (15 ans)	La candidature sera analysée selon les critères d'admission ³	X	X	X
Licence (17 ans)	La candidature sera analysée selon les critères d'admission ³	En sciences infirmières 12/20	X	X
Maîtrise Diplôme d'études approfondies Diplôme d'études spécialisées (18 ans) Doctorat (18 ans et +)	La candidature sera analysée selon les critères d'admission ³	En sciences infirmières 12/20	En sciences infirmières 12,70/20	12,70/20

X : Non admissible

1. Ce programme est contingenté à 135 places. L'admission est basée uniquement sur les résultats scolaires. Une scolarité préalable minimale de 13 ans est nécessaire.
2. L'analyse du dossier se fait à partir de la moyenne obtenue aux deux dernières années d'études secondaires et de la moyenne de l'année préuniversitaire. Les cours de chimie, physique, biologie et mathématiques doivent être réussis dans la 13^e année d'études. Les préalables exigés doivent être satisfaits avant l'entrée au programme.
3. L'analyse du dossier est basée exclusivement sur les résultats des études de premier cycle universitaire si 50 crédits peuvent y être validés. Si le dossier comporte moins de 50 crédits universitaires, l'analyse se fera proportionnellement avec les résultats du baccalauréat. Nous devons être en mesure de valider la réussite des cours de chimie, physique, biologie et mathématiques dans les études du baccalauréat ou universitaires. Les préalables exigés doivent être satisfaits avant l'entrée au programme.
4. Pour s'inscrire au programme avec stage, la personne candidate doit faire la démonstration qu'elle détient un droit d'exercice de la profession infirmière dans son territoire de résidence actuel. Lors de sa première session de cours, elle entamera les démarches, avec la Faculté, pour obtenir une autorisation spéciale de l'OIIQ pour la durée de son stage. Des frais et un délai de traitement sont à prévoir. Cette autorisation ne donne pas le droit de pratique au Québec après les études.
5. Si le sujet du mémoire ou de la thèse exige une intervention en milieu de soins, la personne étudiante devra demander une autorisation spéciale à l'OIIQ en faisant la démonstration qu'elle détient un droit d'exercice de la profession infirmière dans son territoire de résidence habituel. Voir la note 4 pour plus d'information.
6. Le fait de satisfaire aux exigences d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission de la personne candidate. La direction de programme étudie chaque candidature en fonction de l'ensemble du dossier d'admission.
7. La direction de programme peut admettre une personne en scolarité préparatoire, après évaluation de son dossier d'admission.

Exigences linguistiques

Le candidat ou la candidate non francophone (qui n'a pas fait ses études primaires et ses études secondaires en français) doit, pour être admissible, faire la preuve au moment du dépôt de la demande d'admission d'un niveau minimal de connaissance de la langue française.

Mis à jour : septembre 2023